

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°14-2025

Date de convocation :
17/03/2025

Date d'affichage :
03/04/2025

**Nombre de conseillers
en exercices : 10**

**Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 07**

Nombre de pouvoirs : 3

Pour : 07

Contre : 00

Abstention : 02

**Objet : Subvention
ADAC**

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis

Mme. La 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : M. BOULET Bernard, Mme MEULIN Maryline, Mme SINOQUET Valérie et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre.

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), M. LEGRIS Cyril (donne pouvoir à M. SINOQUET Régis) et M. VAN LAECKEN Patrick (donne pouvoir à Mme MEULIN Maryline).

Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance.

SUBVENTION ADAC

VU la demande de subvention de 400,00€ émanant de Monsieur DENAUX Guillaume, Trésorier de l'Association « Amitiés Dévouement Aux Combattants » (ADAC) ;

Considérant que Monsieur VAN LAECKEN est secrétaire au sein de cette association son vote ne sera pas pris en compte ;

Monsieur le Maire présente la comptabilité saine de l'année 2024 de l'association « Amitiés Dévouement Aux Combattants » (ADAC) ainsi que les actions évoquées pour l'année 2025 lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 15 février 2025.

Après délibération, à 7 voix POUR et 2 voix ABSTENTION (Madame LEROY-LONGUET et Monsieur LEULIER (pouvoir Madame LEROY-LONGUET) ;

Le Conseil municipal, à la majorité,

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 400,00€ à L'ADAC ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Régis SINOQUET

